



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Des Coupes

---

### Réunion du 15 Octobre 2018

*Président : M. Pierre LONGERE.*

*Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA, Alain CHENEVIÈRE.*

#### **COURRIERS RECUS :**

---

**FFF** : Tirage du 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France et réunion des clubs qualifiés le même jour à la FFF le 31 Octobre 2018.

#### **COUPE DE FRANCE 2018/2019 :**

---

##### **Terrains**

A compter du 3<sup>ème</sup> tour : chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 s<sup>ye</sup>.

Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

#### **RAPPEL REGLEMENT :**

---

Les clubs recevant un club de niveau **national** doivent disposer d'un terrain de **catégorie 4** (sauf accord écrit du club visiteur).

**La feuille de RECETTE est supprimée.**

Recette en faveur du club recevant.

#### **F M I :**

---

Utilisation obligatoire et transmission du résultat dès la fin de la rencontre ou le Dimanche à 20 heures au plus tard.

#### **EQUIPEMENTS :**

---

Les clubs qualifiés au 6<sup>ème</sup> tour devront **OBLIGATOIREMENT** porter les équipements fournis par la FFF.

Les délégués doivent mentionner les couleurs des équipements sur leur rapport.

## **COUPE LAuRAFoot**

---

3<sup>ème</sup> tour : Le 18 Novembre 2018.

Réunion de la Commission : le Mardi 23 Octobre 2018 à 15 heures, à l'établissement de COURNON.

Pierre LONGERE,

Vincent CANDELA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance